

Document WSIS/PC-2/DT/1(Rév.2)-F
24 février 2003
Original: anglais

Document de travail

(FONDÉ SUR LA COMPILATION DES RÉSULTATS DES CONFÉRENCES
RÉGIONALES EFFECTUÉE PAR LE SECRÉTARIAT
ET SUR LA STRUCTURE ADOPTÉE PAR LE SOUS-COMITÉ 2)

Table des matières

DÉCLARATION

- A) Préambule**
- B) Conceptions communes**
- C) Principes fondamentaux**

PLAN D'ACTION

- A) Liste des questions**
- B) Objectifs**
- C) Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre**
- D) Coopération et financement**
- E) Suivi**

DE GENÈVE À TUNIS

DÉCLARATION

A) Préambule

B) Conceptions communes

Conférence régionale paneuropéenne

1 La Conférence régionale européenne envisage une société de l'information où toutes les personnes, sans aucune discrimination, exercent leur droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit.

2 La société de l'information offre de grandes possibilités de promouvoir le développement durable, la démocratie, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance. L'exploitation complète des nouvelles opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leur association avec les médias traditionnels, ainsi que des mesures appropriées face aux enjeux de la fracture numérique, devraient être des éléments clés de toute stratégie, nationale ou internationale, visant à réaliser les objectifs de développement fixés par la Déclaration du Millénaire. Il faut en outre privilégier une approche centrée sur l'être humain, qui mette l'accent sur les objectifs sociaux, culturels et économiques, ainsi que sur la gouvernance, l'objectif étant de faire en sorte que les connaissances et l'expérience de chacun trouvent leur place dans ce processus en tant que moteur de la nouvelle société de l'information.

3 Les principaux piliers de la société de l'information sont la diffusion et le partage de l'information, avec la participation de toutes les parties concernées - gouvernements, secteur privé et société civile. Leur contribution joue un rôle crucial dans les efforts déployés pour mettre les avantages de la société de l'information à la portée de tous. Les gouvernements et les autres partenaires doivent en outre créer les conditions nécessaires pour assurer aux femmes, tout comme aux hommes, un accès à l'information et aux connaissances, et leur donner des chances égales de participer et de prendre des décisions dans tous les domaines relatifs à l'élaboration des politiques et des cadres régissant l'utilisation des TIC. Les initiatives mondiales et régionales doivent s'inspirer des initiatives déjà prises ou en cours au niveau des Etats et des organisations régionales et internationales, ainsi que de la contribution du secteur privé et de la société civile. Les Etats Membres ont salué la participation active de ces partenaires et leur contribution à l'ensemble des travaux.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

3a) Par société de l'information, on entend une société dans laquelle les réseaux d'information et de communication très développés, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté et facilement accessible et l'efficacité de la communication peuvent aider les êtres humains à réaliser leur potentiel, promouvoir un développement socio-économique durable, améliorer la qualité de la vie, lutter contre la pauvreté et la faim et faciliter la prise de décision collective. Dans la région Asie-Pacifique, la société de l'information doit satisfaire aux objectifs suivants:

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

3b) La société de l'information est un système économique et social dans lequel la connaissance et l'information constituent les sources fondamentales du bien-être et du progrès et qui constitue une chance à saisir pour nos pays et nos sociétés pour autant que nous comprenions que le développement de cette société de l'information aussi bien dans un contexte mondial que local exige d'approfondir des principes fondamentaux tels que ceux concernant le respect des droits de l'homme dans le cadre plus général des droits fondamentaux, la démocratie, la protection de l'environnement, la promotion de la paix, le droit au développement, les libertés fondamentales, le progrès économique et la justice sociale. Les pays de la région sont d'avis que la défense résolue de leurs vues et de leurs priorités dans les enceintes mondiales, y compris au Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en 2003 et 2005, doit être un élément essentiel de la stratégie de la région en ce qui concerne cette société de l'information.

3c) Nos pays, conscients du besoin d'assurer l'égalité des chances en matière d'accès et de recours aux technologies de l'information et de la communication s'engagent à prendre les mesures voulues pour réduire la fracture numérique qui à la fois traduit et provoque les différences qui existent entre les pays et à l'intérieur de ces pays dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, sanitaire et en ce qui concerne l'accès à la connaissance.

3d) Les pays de la région représentés à la Conférence ministérielle régionale de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenant compte de la Déclaration du Millénaire et de la Résolution 56/183 adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cent cinquante-sixième session,

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

4 Le fait que le potentiel qu'offrent les TIC pour améliorer la productivité et la qualité de la vie reste inexploité constitue un problème grave pour de nombreux pays en développement. Si rien n'est fait, ces pays risquent d'être laissés pour compte. Les Etats Membres doivent prendre des engagements et adopter des politiques de grande portée pour transformer la société actuelle en une société de l'information. Le processus permettant cette transformation devrait être durable et équitable. Il devrait également s'inscrire dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire arrêtés par les Nations Unies en vue d'une réduction de la pauvreté et du chômage, d'un relèvement des niveaux d'éducation, d'une amélioration des services sanitaires, d'un renforcement de l'émancipation et d'une réduction des pertes subies par les ressources écologiques. Le droit de communiquer et le droit d'accéder aux informations, qu'il s'agisse des citoyens ou des nations, ainsi que la reconnaissance et l'application des droits relatifs à la propriété intellectuelle et du principe du libre échange des informations devraient faire partie des droits de l'homme fondamentaux. Il est vital de trouver les moyens pour que la société de l'information réponde plus directement aux besoins des pays en développement. La vision adoptée au niveau régional tend à provoquer un changement d'orientation qui donne aux pays la possibilité de maîtriser les TIC afin de façonner leur avenir sans risquer de perdre leur identité culturelle. Cette déclaration devrait également les aider à transformer les menaces et les défis liés aux TIC et à la mondialisation en possibilités de développement.

C) Principes fondamentaux

a) Principes généraux: Le Sommet, qui doit mettre l'accent sur le développement, doit reposer sur l'objectif d'apporter à tous les avantages de la société de l'information

Conférence régionale africaine

5 La société de l'information doit répondre aux intérêts de toutes les nations et tout particulièrement des pays en développement.

6 La communication, fondement de l'existence de tout individu et de toute société doit être gérée de manière à assurer un développement juste, équilibré et harmonieux de l'ensemble de la communauté mondiale avec une attention toute particulière aux besoins et aspirations des populations les plus démunies en particulier des populations africaines.

7 La mise en commun des ressources disponibles à l'échelle mondiale et/ou régionale est une nécessité vitale afin d'étendre les avantages des TIC à tous les habitants de la planète.

8 La prise en compte systématique des volets spécifiques à l'Afrique dans les décisions des instances internationales.

9 De veiller à un meilleur équilibre de genre dans l'utilisation des TIC et de mettre en oeuvre des programmes spécifiques s'adressant spécialement aux femmes en tenant particulièrement compte des femmes dans les populations rurales et marginalisées.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

10 Cette conférence avait pour objectif de définir comment optimiser la collaboration pour contribuer à la transition efficace vers une société de l'information susceptible d'accélérer et de renforcer le développement économique, social, culturel et technologique au niveau régional.

11 Les participants à la conférence ont souligné que l'un des principaux objectifs de la société de l'information doit être de faciliter la pleine utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à tous les niveaux de la société, afin d'en mettre les avantages économiques et sociaux à la portée de tous, grâce à la généralisation de l'accès aux réseaux d'information, tout en préservant la diversité et le patrimoine culturel.

12 Les participants à la conférence ont réaffirmé l'importance du rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de développement exprimés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, qui énonce des grands principes et des lignes directrices fondamentales pour la lutte contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et l'inégalité hommes-femmes. Mettre tout le potentiel des TIC au service du développement économique et technologique durable; à cette fin, maximiser le produit national brut (PNB) en poursuivant des activités d'innovation technologique et de recherche-développement, pour tirer la croissance économique et faire reculer la pauvreté.

13 Promouvoir les stratégies visant à évaluer les répercussions des TIC sur l'environnement et à y remédier.

14 L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes:

- Egalité hommes-femmes: en raison, entre autres motifs socio-culturels, de déséquilibre dans les relations de pouvoir, des inégalités se sont creusées en matière d'accès, de participation et de statut, entre les hommes et les femmes de la région. A cet égard, il faut s'employer à surmonter ces obstacles et à étendre aux femmes les avantages de la généralisation des TIC, pour leur permettre d'acquérir une plus grande autonomie et de jouer pleinement leur rôle dans le développement politique, économique et social.

- Cas particulier des petits Etats insulaires en développement: ces pays, qui sont exposés à des risques écologiques, constituent de petits marchés homogènes dont les caractéristiques sont les suivantes: coût élevé de l'accès et des équipements, problèmes de gestion des ressources humaines aggravés par la fuite des compétences, accès limité aux réseaux et aux sites à distance. Ils devront donc faire l'objet d'une attention particulière et des solutions devront être élaborées en fonction de leurs besoins.

15 S'ils veulent vraiment progresser, tous les pays de la région devront intégrer les TIC dans leurs stratégies nationales et régionales de développement, eu égard en particulier aux questions de parité hommes-femmes, et d'un secteur à l'autre.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

16 La conférence pour l'Amérique latine et les Caraïbes est convaincue que l'accès aux technologies de l'information et leur utilisation appropriée devraient être pour les pays de la région une préoccupation fondamentale qui aiderait à favoriser des liens d'amitié fondés sur le principe de l'égalité des droits.

17 Le progrès socio-économique des pays et le bien-être des personnes et des communautés doit être au centre des activités visant à bâtir une société de l'information. Il est indispensable pour satisfaire les besoins des individus, des communautés et de la société dans son ensemble de faire appel aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'en tirer profit.

18 La société de l'information doit s'orienter vers l'élimination des différences socio-économiques existant au sein de nos sociétés en empêchant l'apparition de nouvelles formes d'exclusion et en devenant pour tous les peuples du monde une force positive qui aide à réduire l'écart entre les pays développés et en développement et également à l'intérieur des pays.

19 La société de l'information doit servir l'intérêt public et tendre au bien-être social en contribuant à l'élimination de la pauvreté, à la création de richesses, à la promotion et le renforcement du développement social, à la participation démocratique, à la diversité linguistique et à l'identité culturelle tout en veillant à l'égalité des possibilités d'accès aux technologies de l'information et de la communication dans le respect constant du principe de légalité qui garantisse leur utilisation efficace et ordonnée.

20 Les technologies de l'information et de la communication favorisent l'acheminement et l'échange des informations, encouragent le transfert des connaissances et stimulent l'innovation et la formation de capital humain tout en aidant à obtenir qu'une libre circulation de l'information coexiste avec le respect de la vie, de la propriété privée, de l'intimité, de la propriété intellectuelle, de la confidentialité et de la sécurité.

21 Invoquer l'utilisation des TIC comme instruments de préservation de l'environnement et de durabilité et promouvoir donc leur utilisation pour prévenir les catastrophes et en atténuer les effets, compte tenu de la vulnérabilité qui caractérise l'ensemble de la région, notamment les petits états insulaires dotés d'écosystèmes fragiles.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

22 Promouvoir une vision commune en vue du développement d'une société de l'information tant au niveau national que régional.

23 Formuler des politiques novatrices et des stratégies en matière de TIC qui facilitent le développement socio-économique, favorisent la réduction de la pauvreté et stimulent la croissance et l'emploi.

24 Atteindre les objectifs de développement du Millénaire en transformant la région en une société de l'information et de la connaissance.

25 Elaborer un programme d'action visant à atteindre des objectifs concrets aboutissant à la transition vers une société de l'information, en mettant l'accent sur les besoins des jeunes, des femmes et des groupes défavorisés et en choisissant pour ce faire des technologies appropriées et d'un coût abordable à mettre en oeuvre pour combler le fossé numérique.

26 Promouvoir la création d'un cadre dans lequel s'inscrivent des partenariats nationaux, régionaux et internationaux dans le but de coordonner les efforts tendant à construire la société de l'information.

27 Adopter, pour la mise en oeuvre de politiques/stratégies, des modalités mettant l'accent sur la poursuite d'objectifs tangibles.

b) Principes spécifiques

1) Infrastructure de l'information et de la communication

Conférence régionale africaine

28 La mise à la disposition de tous les citoyens des moyens leur permettant d'utiliser les réseaux dans un esprit de service public.

29 La diversification de l'offre technologique:

- par la levée des obstacles réglementaires politiques et financiers au développement des infrastructures et des outils de communication pour répondre aux besoins et aux situations spécifiques du citoyen;
- par le développement de bases de données sur les expériences touchant à l'introduction de nouvelles technologies répondant aux besoins des zones rurales et à leur capacité financière;

30 Promouvoir la coopération et la collaboration moyennant le renforcement de la décentralisation, solution favorisant la réduction de la fracture numérique.

31 Réduire la fracture numérique doit passer obligatoirement, selon les participants à la conférence africaine, par le développement d'infrastructures des télécommunications adaptées aux besoins des populations et des citoyens africains.

Conférence régionale paneuropéenne

32 Pour pouvoir garantir à tous les partenaires un accès, sûr, fiable et financièrement abordable à l'information, et pour pouvoir moderniser les services pertinents, il faut impérativement avoir mis en place une infrastructure suffisamment développée. L'amélioration de la connectivité revêt une importance particulière à cet égard, avec la contribution des secteurs public et privé, dans le cadre de partenariats. Le développement communautaire est un élément crucial de la stratégie visant à instaurer l'accès universel à l'information et à la connaissance. Les centres d'accès communautaire et les services publics (bureaux de poste, bibliothèques, écoles) peuvent contribuer efficacement à promouvoir l'accès universel, notamment dans les zones isolées, ce qui est fondamental pour le développement de ces régions. En outre, afin d'assurer une meilleure accessibilité financière, il faudrait favoriser la création d'un environnement suffisamment ouvert et concurrentiel.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

33 Donner à tous un accès équitable, adapté et bon marché à des infrastructures de réseaux (TIC) suffisamment développées et faciles d'accès.

34 Fournir des services d'information et de communication ciblant les groupes sociaux défavorisés, en particulier les catégories à faible revenu, afin de contribuer à lutter contre la pauvreté.

35 L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes:

- Diversité géographique et démographique: la région recouvre la plus vaste masse continentale du globe, un immense océan et un grand nombre de petites îles. Ses habitants représentent plus de 65% de la population mondiale, dont plus de 75% des plus démunis. De nombreux pays de la région ont une densité de population très faible et une population extrêmement dispersée. Dans bien des cas, les habitants vivent dans des zones rurales inaccessibles et n'ont pratiquement pas de contact avec d'autres communautés.

- Personnes handicapées: d'après les estimations, on compterait dans la région Asie-Pacifique 400 millions de personnes handicapées, dont une majorité de pauvres, exclus du progrès technologique, parce que les techniques ne sont pas adaptées à leurs besoins ou sont hors de leur portée financière. Des efforts plus importants doivent être consentis, y compris en ce qui concerne la mise en oeuvre de plans d'action et de programmes régionaux pour assurer aux personnes handicapées un accès équitable aux TIC.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

36 L'accès universel aux technologies de l'information et de la communication doit être un objectif pour tous les acteurs intervenant dans la construction de la société de l'information, conformément au cadre juridique en vigueur dans chaque pays.

37 Pour pouvoir accéder aux avantages de la révolution numérique, les pays doivent adhérer aux principes universellement acceptés de la non-discrimination dans le cadre de négociations fondées sur un esprit de justice et d'équité.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

38 Améliorer et intégrer l'infrastructure pour réduire la fracture numérique: la technologie s'améliore notablement et les coûts baissent mais il faut veiller à ce que tous les segments de la population aient accès aux informations. Ce n'est toujours pas le cas dans de nombreux pays en développement. Les communautés rurales et les segments pauvres de la population n'ont toujours pas les moyens de se payer des services d'information. Les informations et les connaissances qui en résultent devraient être considérées comme vitales, prioritaires et être fournies en conséquence grâce à une combinaison de technologies nouvelles plus efficaces, d'un accès commun partagé, de systèmes ouverts et de la fourniture d'un service universel.

39 Elaborer des indicateurs appropriés sur les TIC: il est souhaitable de mettre au point des indicateurs propres aux TIC qui traduisent de manière réaliste les besoins et les résultats des pays en développement. Ces indicateurs devraient tenir compte des conditions particulières aux pays en développement qui font que plusieurs personnes partagent souvent l'accès à l'Internet et où toute une collectivité peut partager l'utilisation d'équipements et d'infrastructures TIC. Des objectifs devraient également être fixés pour étudier la pénétration des services TIC au sein des collectivités urbaines et rurales.

2) Accès à l'information et au savoir

Conférence régionale africaine

40 La promotion de logiciels "libres" permet d'augmenter la durée de vie des investissements tant en terme de matériel, que de formation des utilisateurs; leur gratuité permet d'en généraliser l'usage à moindre coût.

41 La mise en place d'applications vocales et tactiles permet la participation d'une plus grande partie de la population à la société de l'information.

42 La coopération et la collaboration doivent être favorisées par la mise en réseau de pratiques enrichissantes et des expériences vécues afin de constituer une base de connaissances utiles au développement harmonieux de nouvelles technologies.

Conférence régionale paneuropéenne

43 Tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à l'information, à la connaissance et aux idées. En particulier, l'information relevant du domaine public devrait être facilement accessible. L'information, sans laquelle on ne peut prendre de décisions efficaces et transparentes, constitue le fondement de la démocratie. La connaissance est le vecteur essentiel de la transformation de la société mondiale et des communautés locales. Les politiques publiques devraient élargir les possibilités offertes pour l'information de tous, handicapés y compris, entre autres par la création de contenus, ce qui contribuerait à réduire les inégalités. Les TIC peuvent permettre, non seulement de renforcer l'efficacité des prestations du service public, mais encore d'associer les particuliers à l'élaboration des politiques publiques. En outre, la technologie des communications n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'offrir un contenu de qualité dans le contexte de la société de l'information. En ce sens, les médias - sous leurs différentes formes - apparaissent comme un des principaux moyens de promouvoir l'information publique, le développement de la société et la cohésion sociale.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

44 Mieux équilibrer le partage des connaissances mondiales au service du développement en assurant un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles, ce qui doit contribuer à dynamiser le secteur.

45 En édifiant une société de l'information pour la région Asie-Pacifique, il faut tenir compte des disparités qui lui sont propres en matière de fracture numérique: dans l'ensemble de la région, on constate des disparités manifestes au niveau de l'accès aux TIC et de leur utilisation, y compris en ce qui concerne l'accès à l'Internet et au large bande, d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. On sait que plusieurs facteurs empêchent un accès équitable: disparités en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes-femmes, différences dues à l'âge ou au revenu et manque de connectivité. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée aux pays les moins avancés, aux économies en transition et aux pays ayant été victimes de conflits.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

46 L'intégration de tous les segments socialement vulnérables (notamment mais pas exclusivement, les personnes âgées, les enfants, les communautés rurales, les populations autochtones, les personnes de capacités différentes, les chômeurs, les personnes déplacées et les migrants) doit constituer un des objectifs prioritaires de la construction de la société de l'information. Pour ce faire, il faudra supprimer les obstacles à la participation tels que l'analphabétisme, l'absence de formation des utilisateurs, les contraintes culturelles et linguistiques et les conditions particulières d'accès à la technologie pertinente.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

47 Suppression des obstacles sociaux et culturels qui empêchent la transformation de la société en une nouvelle société de l'information. Les pays de la région présentent des caractéristiques socio-économiques variées dans la mesure où ils appartiennent aussi bien à la catégorie des pays à faible revenu qu'à celle des pays à fort revenu. Le taux d'analphabétisme et les niveaux de pauvreté sont élevés. La faible participation des femmes et le manque de débouchés sur le marché du travail régional constituent également des problèmes épineux. L'instabilité politique permanente, les sanctions et l'embargo sont considérés comme des obstacles majeurs.

3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

Conférence régionale africaine

48 Tous les partenaires de la société provenant des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé - notamment les petites et moyennes entreprises - sont concernés par le développement des communications et doivent être pleinement associés aux décisions concernant leur développement tant au plan local, national que régional et international.

49 La pleine participation des acteurs de la société civile et du secteur privé dans toutes les instances de décisions au niveau local, national, régional et international, touchant au développement de la société de l'information à travers:

- la consolidation de nouvelles formes de partenariat fondées sur la complémentarité entre les différentes catégories d'acteurs, les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile;
- la mise en place ou/et le renforcement au plan local, national, régional et international d'instances susceptibles d'assurer une plus grande cohérence et de meilleures synergies dans le développement de la société de l'information.

50 L'ensemble des principes de la déclaration de la conférence africaine et plans d'actions doit être mis en oeuvre dans le cadre des institutions compétentes pour gérer le développement de la société de l'information avec la pleine participation de tous les acteurs concernés. Dans ce contexte, la conférence régionale africaine réitère son plein soutien aux initiatives qui ont été adoptées aussi bien au plan mondial que sur le plan régional ou continental africain. Elle demande en particulier à la communauté internationale d'apporter son plein soutien à l'Initiative de la société de l'information en Afrique (AISI), aux recommandations du Forum pour le Développement de l'Afrique de 1999 et le volet TIC du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Dans ce cadre, le NEPAD doit fédérer toutes les initiatives africaines et entreprendre toutes les démarches de consolidation et de recherches de financement des projets majeurs. Elle demande en outre le soutien et la mise à disposition des moyens aux différents réseaux et fondations qui oeuvrent pour la promotion des NTIC et la réduction de la fracture numérique, notamment au GKP et au réseau ANAIS.

51 Aux institutions financières bilatérales et multilatérales:

- d'accorder une attention particulière au financement d'infrastructures adaptées aux besoins des populations et du citoyen et de contenus dans leurs programmes d'action;
- d'assurer une attention particulière à l'implication des représentants de la société civile dans toutes les décisions touchant au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

52 La conférence africaine demande aux partenaires du développement de contribuer à la mise en oeuvre de partenariats novateurs et porteurs entre bailleurs de fonds, pouvoirs publics, secteur privé et société civile en vue de développer les TIC, les infrastructures et les contenus.

Conférence régionale paneuropéenne

53 La concertation internationale sur la société de l'information aux niveaux mondial, régional et sous-régional doit promouvoir l'échange d'expériences, la recherche et l'application de normes et de standards compatibles, le transfert du savoir-faire et l'appui technique, en vue de remédier à la pénurie de compétences et de mettre en oeuvre des programmes de coopération internationale, notamment dans le domaine de la création de contenu. La diffusion d'exemples de réussite et la mise en commun de meilleures pratiques ouvriront ainsi la voie à de nouvelles formes de coopération internationale.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

54 Souligner l'importance du rôle du secteur privé et de la société civile dans l'élaboration de technologies, réseaux et services d'information et de communication. Parallèlement, reconnaître à sa juste valeur le rôle joué par les pouvoirs publics pour nouer des partenariats qui permettent de renforcer la confiance, de promouvoir la concurrence loyale, d'encourager le secteur privé à investir et à prendre des initiatives, et de stimuler la coopération à l'échelle mondiale et régionale tout en protégeant le consommateur, dans le respect de l'intérêt général.

55 Entretenir l'esprit de coopération et de solidarité parmi les pays de la région.

56 L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes:

- Rôle de pionnier dans certains secteurs: certains pays de la région ont été les premiers à promouvoir, entre autres, les communications large bande, les communications par satellite et les télécommunications mobiles, qui sont lourdes de conséquences sur les modes de communication et sur les méthodes de gestion des affaires publiques ou économiques. Les pays qui ont acquis une expérience dans ce domaine peuvent en faire bénéficier d'autres pour promouvoir les bonnes pratiques au niveau local, national, régional et mondial.
- Stabilité institutionnelle: de manière générale, la région jouit d'une stabilité certaine sur le plan institutionnel, ce qui explique qu'elle attirera davantage d'investisseurs (innovateurs, entrepreneurs, opérateurs, équipementiers et vendeurs dans le secteur des TIC).

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

57 Le passage à la société de l'information doit se faire sous la conduite des gouvernements en étroite coordination avec les entreprises privées et la société civile. Une démarche intégrée doit être adoptée pour assurer un dialogue participatif ouvert avec l'ensemble de la société dans le but de faire participer tous les partenaires intervenant dans la construction d'une approche commune du développement d'une société de l'information dans la région.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

58 Renforcer la capacité de production des TIC: Le secteur des TIC a peu à peu gagné en importance, notamment dans les pays développés. Mais cela n'a guère eu d'effets dans la région qui accuse un retard en ce qui concerne la capacité de fabrication des TIC, les importations de technologies TIC et, ce qui est plus important, la recherche-développement, les programmes de pépinière d'entreprises et les investissements en capital-risque. Dans la région, le secteur des TIC représente une part négligeable du produit national brut du secteur de la production. Il est essentiel que les gouvernements encouragent les investissements dans la création de moyens régionaux de production des TIC. Si le secteur de la production des TIC commence à croître plus rapidement que le reste de l'économie, il est prévu qu'il contribuera notablement à la croissance et à la productivité dans la région.

59 Amélioration des services des TIC: La demande accrue d'applications devrait créer une dynamique favorable à la mise en place d'un environnement qui amène le secteur privé à investir et à relever les défis que suppose la mise en oeuvre des applications dans le cadre de la transition vers la société de l'information. La demande créée par les applications destinées au cybergouvernement, au téléenseignement, à la télésanté et au commerce électronique devrait entraîner l'instauration et le développement de nouveaux services.

4) Renforcement des capacités

Conférence régionale africaine

60 Le renforcement de la coopération et de la collaboration à travers:

- le développement de plans de formation afin d'assurer la maîtrise des technologies, de leurs usages et du cadre juridique de la société de l'information.

61 Les capacités institutionnelles, humaines et administratives doivent être renforcées sur le plan local, national, régional et international pour assurer une meilleure complémentarité de toutes les initiatives dans le développement de la société de l'information.

62 La conférence africaine demande aux partenaires du développement d'accorder une attention particulière à la formation et au développement des ressources humaines, notamment celles des enseignants et des élèves pour stimuler le développement du contenu et des infrastructures afin de faciliter l'émergence d'une industrie africaine de services basée sur les TIC.

Conférence régionale paneuropéenne

63 Les Etats doivent concevoir des stratégies éducatives globales et novatrices. Chacun devrait être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information, en comprendre le fonctionnement, et tirer pleinement parti des possibilités qu'elle offre. Chacun devrait s'attacher à définir ses propres besoins et participer à la conception de programmes visant à les satisfaire. Ces compétences, qui intègrent des notions relatives aux TIC dans le contexte de connaissances plus vastes, s'acquièrent en règle générale dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, par le biais de la formation en cours d'emploi, mais également, et de plus en plus, par celui de l'apprentissage à distance. Du fait de l'évolution technologique, l'apprentissage à vie et la formation permanente s'imposeront à tous. La politique publique doit prendre en compte les inégalités dans l'accès à une éducation et à une formation de qualité, notamment dans le cas des groupes particulièrement vulnérables et des zones mal desservies ou isolées. Une attention particulière doit être prêtée à la formation des formateurs. Les TIC ouvrent des perspectives radicalement nouvelles au cyberapprentissage, domaine dans lequel de nouveaux partenariats doivent être conclus entre les secteurs public et privé.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

64 En édifiant une société de l'information pour la région Asie-Pacifique, il faut tenir compte de la productivité incomparable de sa main-d'oeuvre: la croissance économique de la région repose sur la présence d'une main-d'oeuvre nombreuse, productive, et sachant parfaitement utiliser les TIC. Du fait de la bonne intégration de la région dans l'économie mondiale, les entreprises pourront maintenir, voire améliorer leur compétitivité, ce qui permettra de créer des emplois à des conditions décentes.

65 Promouvoir l'utilisation des TIC pour le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines, y compris en ce qui concerne les connaissances informatiques de base, en particulier pour répondre aux besoins des handicapés.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

66 Développer les capacités humaines par l'éducation et la formation: il est de la plus haute importance de mettre en place et d'exploiter des systèmes d'éducation, d'établir de nouvelles modalités institutionnelles, y compris les programmes d'éclosion d'entreprises et d'appui au lancement d'entreprises à caractère technologique ainsi que d'autres formes de promotion des entreprises et de mettre en place des réseaux de formation et d'évaluation des technologies qui tendent spécifiquement à créer des systèmes éducatifs. Il conviendrait d'étudier la possibilité de mettre en place des écoles virtuelles d'enseignement et de recherche de niveau universitaire gérées

en commun par diverses universités de la région. Il faut encourager activement la conception, la production et la diffusion à tous les niveaux de systèmes éducatifs reposant sur les TIC. Il faut s'attacher sérieusement à renforcer l'exploitation rationnelle, socialement et économiquement durable et culturellement enrichissante des avantages qu'offrent les TIC pour améliorer l'éducation et la formation.

67 Renforcement des institutions: les capacités institutionnelles à collecter, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances ont une importance aussi critique que les capacités humaines. En fait, elles constituent un complément nécessaire à ces dernières et doivent être développées de manière à bénéficier des avantages de la société de l'information. L'application de la technologie de l'information dans les institutions publiques telles que les écoles, les hôpitaux et les dispensaires, les bibliothèques, les services et les organismes publics doit être poursuivie. Une attention particulière doit être accordée aux activités de recherche-développement grâce à la création de centres d'excellence dans des domaines technologiques bien définis. Il convient également d'entreprendre des programmes qui renforcent la capacité des PME à devenir compétitives au plan mondial grâce aux TIC.

5) Sécurité

Conférence régionale paneuropéenne

68 Les perspectives qu'offrent les TIC ne peuvent se concrétiser que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. Toutefois, la sécurité effective de ces systèmes ne relève pas simplement des pouvoirs publics ou de l'application de la loi, pas plus que de la technologie. Il faut développer une culture globale de la cybersécurité - la sécurité doit être fondée sur la prévention, avec l'appui de l'ensemble de la société; elle doit être compatible avec la nécessité de préserver la libre circulation de l'information.

69 Le risque est que les TIC soient utilisées à des fins non conformes aux objectifs de maintien de la stabilité et de la sécurité internationales et nuisent tant à l'intégrité de l'infrastructure des Etats, au détriment de la sécurité publique dans les secteurs civil et militaire, qu'au fonctionnement de leurs économies. Il faut de surcroît prévenir l'utilisation des ressources ou des technologies d'information à des fins criminelles ou terroristes.

70 Afin de fiabiliser et de sécuriser l'utilisation des TIC, les Etats devraient s'attacher à faire mieux connaître dans leurs sociétés les risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération internationale, y compris avec le secteur privé.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

71 Sécuriser et fiabiliser les réseaux d'information et de communication, de manière à donner confiance dans la société de l'information.

72 Dans l'exercice de cette tâche, veiller à ce que l'utilisation des services d'information et de communication ne porte pas préjudice aux groupes vulnérables.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

73 Gouvernance de l'Internet et des ressources TIC: La question de la sécurité de l'Internet est essentielle pour la région. Aux plans national et régional des efforts devraient être entrepris de manière coordonnée en tenant compte de l'importance d'une infrastructure et d'un échange de données offrant une sécurité conforme aux normes et lignes directrices internationales.

6) Créer un environnement propice

Conférence régionale paneuropéenne

74 Afin de pouvoir tirer parti au maximum des possibilités de la société de l'information, les pouvoirs publics doivent créer un cadre juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation et la concurrence technologiques, propice aux investissements consentis, principalement par le secteur privé, pour la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.

75 La société de l'information étant d'évidence un phénomène mondial, il conviendrait de réfléchir aux questions telles que la protection de la confidentialité, la confiance du consommateur, la gestion des noms de domaine, l'appui au commerce électronique, la protection des droits de propriété intellectuelle, les solutions "source ouverte", etc., avec la participation active de tous les intéressés.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

76 L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes: Déséquilibre des échanges d'informations: alors que le commerce est florissant entre les pays de la région Asie-Pacifique, de l'Amérique du Nord et de l'Europe et à l'intérieur de ces pays, il n'en va pas de même pour les échanges d'informations entre ces régions, qui pourraient être beaucoup plus fournis.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

77 La société de l'information a un caractère intrinsèquement mondial. Aussi, faut-il qu'une concertation sur les tendances mondiales de la société de l'information se déroule à l'échelle du monde, de la région et de la sous-région afin de faciliter:

- l'apport d'une assistance technique visant au renforcement des capacités au plan national et régional en vue du maintien et du renforcement de la coopération régionale et internationale;
- le partage de données d'expérience concernant les meilleures pratiques;
- l'échange de connaissances; et
- l'élaboration de règles et de normes compatibles qui tiennent compte des caractéristiques et des préoccupations nationales.

78 Compte tenu du fait que certains pays appliquent des mesures unilatérales qui ne sont pas compatibles avec ce droit et qui créent des obstacles au commerce international, il importe que l'accès aux technologies de l'information et de la communication soit garanti conformément au droit international¹.

¹ Réserves qui ont été formulées au sujet de ce paragraphe:

Déclaration des Etats-Unis: "Les Etats-Unis d'Amérique émettent une réserve au sujet de ce paragraphe et contestent son libellé qu'ils jugent inapproprié et incompatible avec l'objet de la conférence".

Déclaration du Canada: "Le Canada apprécie les efforts déployés par le Gouvernement hôte et d'autres gouvernements pour parvenir à un consensus sur le libellé de ce paragraphe. Malheureusement, malgré ces efforts, le Canada ne peut souscrire au libellé final de ce paragraphe".

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

79 Formulation de politiques nationales et régionales claires: Il est de la plus haute importance de renforcer la capacité de prise de décisions dans le domaine des TIC afin de renforcer les procédures et les institutions servant à cette prise de décisions. Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes dans ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre d'une stratégie nationale de développement. Les gouvernements sont les principaux acteurs qui, agissant de concert avec le secteur privé et la société civile, s'efforcent d'assurer à tous l'accès à la technologie de l'information au service du développement. Il leur faut énoncer leur propre vision nationale, mobiliser au plus haut niveau la volonté politique nécessaire, élaborer des cadres stratégiques nationaux, arrêter des priorités nationales et créer un environnement favorable à la diffusion rapide, au financement, au développement et à l'utilisation des technologies de l'information.

80 Réforme juridique, réglementaire et de la politique générale: L'existence d'un cadre juridique favorable et prévisible constitue une condition préalable importante pour renforcer la confiance dans les TIC et le commerce électronique et pour promouvoir ainsi leur développement et leur diffusion. Même si, de l'avis général, l'infrastructure juridique actuelle peut globalement s'appliquer aux transactions par voie électronique, la plupart des lois nationales ont été élaborées avant l'instauration des systèmes électroniques. Il conviendrait de procéder, lorsqu'il y a lieu, à un examen des textes législatifs pertinents afin de déterminer et de supprimer les facteurs qui empêchent les entreprises d'utiliser les TIC, particulièrement dans le domaine du commerce électronique. Il est un fait que le commerce électronique pose un certain nombre de problèmes juridiques et soulève des questions et des incertitudes en ce qui concerne la validité, l'effet légal et la force exécutoire des transactions menées par voie électronique dans un environnement juridique fondé sur le papier. Les règles en vigueur en droits national et international concernant l'utilisation de documents écrits et de signatures manuscrites dans les transactions commerciales internationales sont considérées comme des obstacles majeurs au développement du commerce électronique au niveau mondial. Des problèmes juridiques entravent également les transactions électroniques dans les domaines suivants: protection des données, fiscalité, tarifs douaniers, sécurité et authentification, droits relatifs à la propriété intellectuelle, confidentialité, responsabilité des fournisseurs de services Internet, contenu illicite et nuisible, gouvernance par l'Internet, systèmes de paiement par voie électronique, protection du consommateur, juridiction, droit applicable et mécanismes de règlement des différends.

81 Adoption de normes et de règles: Les gouvernements de la région devraient sérieusement envisager d'adopter des normes et des règles bien arrêtées en matière de TIC, particulièrement celles considérées comme liées à la langue. Ces normes et règles devraient répondre aux besoins des utilisateurs pour l'échange d'informations et permettre des recherches et une navigation simples ainsi que l'éventail le plus large possible d'accès aux systèmes. Obtention de noms de domaine nationaux: La responsabilité des répertoires racine et des noms de domaine devrait incomber à une organisation internationale appropriée et devrait tenir compte des problèmes de multilinguisme. Les noms de domaine génériques de premier niveau des pays et l'assignation d'adresses IP (protocole Internet) devraient relever du droit souverain des pays. La souveraineté de chaque pays devrait être protégée et respectée. La gestion de l'Internet devrait être multilatérale, démocratique et transparente et devrait tenir compte des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile.

7) Application des TIC

Conférence régionale africaine

82 Il faut favoriser la coopération et la collaboration par le développement d'applications et de contenus adaptés aux besoins locaux.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

83 Les efforts déployés pour bâtir une société de l'information doivent également porter sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication, le recours à ces technologies grâce à des mesures articulées au plan local, régional et mondial et l'utilisation de ces technologies à des fins publiques et sociales dans des domaines tels que la gestion des affaires publiques, les soins de santé et l'enseignement.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

84 Le cybergouvernement, grâce à l'accès à l'information, donne aux citoyens les moyens d'améliorer l'interaction avec l'activité commerciale et industrielle et permet d'assurer une meilleure fourniture de services publics aux citoyens ainsi qu'une gestion plus efficace des affaires publiques. Les avantages qu'on en retire peuvent être un plus grand confort, une plus grande efficacité du système économique, une transparence accrue et la réduction de la corruption, ce qui donne davantage aux pays en développement la possibilité d'attirer des investissements étrangers et une aide financière. Le service public de base devrait être fourni en ligne dans des délais préétablis. On enregistre déjà des progrès modestes dans les pays de la région mais de nombreux services continuent d'offrir une interactivité limitée en raison du manque de connaissances et de formation qui caractérise le citoyen moyen.

85 Il est essentiel d'instaurer les concepts tels que la cyberdémocratie et la cybergouvernance dans le processus de prise de décisions des administrations locales et des gouvernements. Il faudrait mettre en place une procédure de contrôle des applications utilisées pour la gestion des affaires publiques et de suivi des résultats obtenus. La mise en place d'un accès sûr et homogène aux services de cybergouvernement dépend du déploiement et de la bonne utilisation des moyens électroniques d'authentification. L'accès aux services publics devrait se trouver facilité si l'on assure un contenu multilingue qu'on rend accessible sur diverses plates-formes. Des initiatives concernant le cybergouvernement devraient être prises aux niveaux régional, national et local. De bons résultats pourraient être obtenus dans la région grâce aux activités du réseau UNPAN et du groupe d'étude créé à la CESAO sur ces activités. On espère qu'un organisme international compétent mettra en place des normes générales de cybergouvernement qui permettent aux différents gouvernements de procéder à une mise en oeuvre selon des pratiques acceptées.

86 Promouvoir les programmes et les projets de téléenseignement: Les Etats Membres devraient veiller à ce que toutes les écoles, les universités et les autres institutions d'éducation aient accès à l'Internet et aux multimédias pour leurs activités d'enseignement, de formation, de recyclage et de recherche. Un soin particulier doit être apporté à la formation des enseignants pour qu'ils s'adaptent au nouvel environnement éducatif. Il convient d'identifier les problèmes juridiques, économiques et sociaux qui sont considérés comme des obstacles au développement du téléenseignement. Les réseaux d'enseignement offrent des possibilités d'éducation à tous les segments de la société et donnent aux groupes défavorisés potentiellement les moyens d'apprendre en tout lieu et en tout temps. Il faut modifier l'état d'esprit qui prévaut vis-à-vis de la gestion de l'éducation, de la conception des programmes, de l'autoapprentissage et de l'enseignement à distance.

87 Application à la télésanté: Les applications en matière de soins de santé par l'intermédiaire de réseaux pourraient donner des possibilités sans pareille aux patients aussi bien qu'aux médecins, particulièrement dans les pays en développement pour autant que l'infrastructure permette ces applications. Les soins de santé reposent de plus en plus sur l'information. Les systèmes de gestion hospitalière doivent être encouragés et l'Internet de plus en plus utilisé pour obtenir des informations médicales. Les réseaux d'information sanitaire entre les points où les soins sont dispensés tels que les hôpitaux, les laboratoires et le domicile des patients, les cartes de santé électroniques et les services de santé en ligne ont déjà été mis en place ou leur mise en place est déjà envisagée dans de nombreux pays développés. Les Etats Membres devraient tirer parti du succès rencontré dans ce domaine.

88 Restructuration en vue du commerce électronique: La restructuration des mécanismes commerciaux pour recourir aux technologies numériques est essentielle à la région, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les pouvoirs publics devraient, dans leurs politiques, appuyer ce processus. Ces politiques devraient également viser à renforcer l'esprit d'entreprise dans le milieu commercial. Les pays en développement peuvent axer leurs efforts sur les échanges commerciaux faisant appel aux TIC avant d'en arriver au commerce électronique proprement dit. Le commerce électronique a eu à ce jour un effet limité dans de nombreux pays de la région, très peu d'organisations se sont engagées dans le nouvel environnement que suppose le commerce sur l'Internet. Les législations doivent être revues afin d'éliminer les facteurs qui empêchent les entreprises de commercer sur l'Internet. Les procédures bancaires et les problèmes de sécurité associés aux paiements et à l'authentification des transactions expliquent également la réticence actuelle à l'égard des procédures de commerce électronique.

89 Lancement d'autres applications: La plupart des secteurs économiques et sociaux de la région manquent d'applications qui aident les cadres à prendre des décisions et renforcent l'efficacité interne des entreprises ce qui leur donnerait les moyens de produire des produits et des services meilleurs et plus compétitifs. Les secteurs tels que l'agriculture, l'irrigation, l'industrie, le transport, le tourisme et l'environnement tireraient un grand profit de l'utilisation d'outils et de logiciels efficaces tels que le SIG, pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent.

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

Conférence régionale africaine

90 La création de contenus locaux doit recevoir une très grande importance.

91 L'offre technologique doit être diversifiée par:

- la mise en oeuvre d'un plan d'action opérationnel orienté sur les spécificités culturelles et linguistiques de tous les pays notamment des pays africains;
- la mise en oeuvre de stratégies d'investissement et de financement par l'aide à la création de contenus et la démocratisation des accès avec un effort tout particulier pour les femmes et les jeunes.

92 Le plurilinguisme et le maintien de la diversité culturelle doivent être encouragés comme moteur des processus de développement de contenus à usages locaux et internationaux.

93 La richesse et la diversité culturelle de l'Afrique doivent être valorisées et diffusées largement dans le cyberspace.

Conférence régionale paneuropéenne

94 La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les nouvelles TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme et renforcer la capacité des Etats à élaborer des politiques dynamiques à cet effet. L'accès à la connaissance et à l'information enrichissent le contenu du domaine public et favorisent la compréhension mutuelle et le respect de la diversité.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

95 Préserver la richesse et la diversité du patrimoine culturel et des valeurs sociales de la région Asie-Pacifique à l'ère de l'information.

96 Mettre les TIC au service des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information.

97 L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes: Diversité culturelle et linguistique: la région brille de longue date par sa richesse culturelle, y compris sous l'angle de la diversité linguistique, des traditions sociales et des coutumes. Sur plus de 6 800 langues parlées dans le monde, 3 500 (soit 51%) le sont dans la région Asie-Pacifique, y compris un certain nombre de langues exclusivement orales.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

98 Mise au point d'applications et d'outils à contenu électronique: La région présente une caractéristique unique par rapport aux autres régions du monde en ce que les peuples qui l'habitent partagent la même culture et la même langue. Des mesures devraient être prises activement pour encourager la production d'un contenu en arabe. Il s'agit notamment de créer les conditions nécessaires au développement d'une industrie capable de créer un contenu numérique et des multimédias locaux, en adoptant notamment des dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle, en encourageant la mise au point d'outils de gestion de la langue arabe (y compris des noms de domaine en arabe) dans le but de promouvoir le multilinguisme et les investissements dans des projets visant à la promotion de cet objectif.

9) La dimension éthique des TIC

10) Coopération internationale

11) Divers

Conférence régionale africaine

99 Il faut garantir à chaque citoyen le droit à l'expression et à la protection des informations relevant du domaine public mondial de sorte à garantir son droit inaliénable d'accéder librement aux informations constituant le patrimoine de l'Humanité diffusée sur tous les supports, y compris les nouveaux supports multimédias.

100 Il faut renforcer les réseaux susceptibles d'accroître la participation du citoyen au développement de la démocratie sur le plan local, national, régional et international.

101 Il faut instaurer un débat démocratique sur les nouvelles dispositions institutionnelles, réglementaires devant définir les enjeux socioculturels, économiques techniques et éthiques des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

102 L'existence d'organes de communication indépendants et libres, conformes au système juridique de chaque pays, est une condition essentielle à la liberté d'expression ainsi qu'une garantie de la pluralité des informations. Un accès sans entrave aux sources d'information doit être assuré aux particuliers et aux organes de communication et doit être renforcé afin de promouvoir, conformément à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à d'autres instruments internationaux régionaux relatifs aux droits de l'homme, l'existence d'une opinion publique solide, clé de voute de la responsabilité de la société civile.

PLAN D'ACTION

A) Liste des questions

1) Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité

Conférence régionale africaine

103 La Conférence régionale africaine demande:

- une mobilisation massive et coordonnée dans le cadre du NEPAD de tous les partenaires de l'Afrique à travers la mise en place de financements assurant le service public et l'accès universel et la création de contenus répondant aux besoins essentiels de la population africaine;
- l'étude et la promotion de solutions énergétiques adaptées à l'environnement pour les TIC en particulier dans les zones rurales;
- la mise en place de points d'accès publics et la création d'une dorsale africaine "backbone" utilisant les infrastructures innovantes de communication;
- la promotion d'études pilotes et la mise en œuvre de projets à l'échelle locale, nationale et régionale visant à assurer un accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication à des conditions abordables, en prenant tout particulièrement en considération la situation des zones rurales.

104 La Conférence africaine invite les partenaires à engager une réflexion sur l'optimisation des coûts d'accès aux technologies pour mieux appréhender, entre autres, les règles d'organisation du marché de la connexion internationale et de partage du marché local.

105 Les Etats africains se doivent d'élaborer des politiques et des stratégies nationales et régionales cohérentes en matière de développement des télécommunications et des TIC (prenant en compte la convergence multimédia) en mesure d'attirer l'investissement privé national et/ou international.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

106 L'édification de la société de l'information passe par l'élaboration de normes techniques internationalement compatibles et accessibles à tous, par l'innovation technologique et par la création de systèmes visant à promouvoir les échanges de connaissances sur le plan mondial, régional et sous-régional, quel que soit le support utilisé. A cet égard, il faut non seulement mieux informer le public des avantages que présente l'utilisation des TIC, mais également lui offrir une infrastructure de technologies et de services fiable, moderne et adaptée à ses besoins. Au vu de la forte augmentation du volume du trafic Internet prévue dans la région et dans le monde, il est primordial de renforcer, au moyen de nouvelles technologies, l'infrastructure du réseau régional et international à large bande, afin d'en améliorer l'efficacité et de le doter d'une capacité suffisante pour satisfaire les besoins des pays de la région.

107 Dans l'optique de la réalisation de l'accès universel, à des conditions abordables, les technologies existantes ou nouvelles doivent assurer une connectivité globale, en particulier par le biais d'institutions accessibles au public (par exemple écoles, bibliothèques, bureaux de poste et centres communautaires polyvalents). L'utilisation des TIC au service des plus démunis devrait faire l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de nouvelles initiatives.

108 Avec le large bande, il est possible d'avoir un accès d'excellente qualité, ce qui peut contribuer pour beaucoup à améliorer la fourniture des services indispensables à la satisfaction des besoins élémentaires par le biais de différentes applications (téléenseignement, télé santé, ou commerce électronique, par exemple). En outre, grâce aux technologies nouvelles, telles que les techniques hertziennes et les réseaux à satellite, les régions isolées, y compris les petits pays insulaires, peuvent désormais avoir accès aux informations et aux connaissances.

109 Les centres d'information et de communication communautaires donnent à tous accès aux services d'information et aux services sociaux, en particulier dans les zones rurales.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

110 Promouvoir l'implantation d'une infrastructure faisant appel aux technologies de l'information et de la communication et les innovations technologiques. Les politiques en faveur de l'accès universel doivent favoriser le meilleur niveau possible de connectivité pour un prix raisonnable dans les zones mal desservies. La convergence technologique doit faire l'objet d'un suivi qui permet d'intégrer les TIC traditionnelles et les TIC nouvelles afin de créer des modes d'accès alternatifs susceptibles d'aider à réduire la fracture numérique. La création et la mise à disposition d'équipement d'accès à bas prix et de points d'accès communautaires polyvalents devront faire partie intégrante du programme visant à réduire la fracture numérique. La transition numérique dans le secteur de la radiodiffusion doit tenir compte des possibilités dont dispose chaque pays de manière à permettre l'adoption de systèmes compatibles avec la transmission analogique pouvant coexister avec elle ainsi que l'homologation de normes communes.

111 Améliorer les services d'accès. La fourniture, à un prix raisonnable, de l'accès aux infrastructures de télécommunications, y compris les systèmes à large bande, le renforcement de l'industrie nationale des logiciels et des services, l'adaptation des politiques des organisations internationales en matière d'appels d'offre afin de permettre la participation de l'industrie locale qualifiée ainsi que les stratégies de développement sont essentielles à la réduction de la fracture numérique. La mise en pratique des technologies de l'information et de la communication dans les entités présentant un intérêt social telles que les universités et les instituts de recherche, les hôpitaux et les cliniques, les petites et moyennes entreprises, les écoles, les municipalités et les autres institutions, doit figurer en tête du programme de connectivité.

112 Favoriser l'utilisation efficace de l'infrastructure. L'optimisation des connexions entre les grands réseaux d'information doit être encouragée grâce à la création de centres régionaux de trafic afin de réduire les coûts d'interconnexion et de renforcer la pénétration des réseaux d'accès. Les redevances d'utilisation des réseaux et de l'infrastructure doivent être fixées en fonction de paramètres objectifs non discriminatoires.

113 Favoriser et promouvoir l'élaboration et l'établissement de systèmes et de mécanismes d'évaluation et de diffusion des résultats qui fassent appel aux mesures et aux indicateurs communautaires qui montrent les efforts et les progrès réalisés par les pays de la région pour mettre en place des services d'accès aux TIC et d'utilisation de ces technologies dans le contexte communautaire.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

114 Une infrastructure TIC régionale devrait être mise en place pour faciliter l'échange entre les pays et éviter l'effet du réseau en étoile qui fait que l'information quitte la région et y revient après avoir transité par d'autres régions. Le développement de l'infrastructure nécessaire à la connectivité exige que certaines politiques publiques données se complètent afin d'assurer cette connectivité et la participation du secteur privé. Il est essentiel de prendre des mesures pour assurer la libéralisation, la privatisation et la concurrence et pour supprimer les droits excessifs.

115 Infrastructure des TIC: Réduire la fracture en matière d'information et de communication et fournir des services à un prix abordable pour veiller à ce que les TIC soient, de manière homogène, à la portée de tous.

2) Accès à l'information et au savoir

3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

Conférence régionale africaine

116 Implication pleine et effective de la société civile et des acteurs locaux dans le développement des applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

117 Il faut organiser, entre autres, des forums et des séminaires ayant pour objectifs la collecte et la valorisation ainsi que la diffusion des expériences locales afin que tous les acteurs concernés puissent en bénéficier.

118 La Conférence régionale africaine salue toutes les initiatives régionales et globales en cours visant à la réduction de la fracture numérique notamment au niveau de la CEA, de l'UAT, de l'UIT, du G8, du Groupe de travail de l'ONU, du PNUD de l'UNESCO, de la CNUCED, de la Francophonie, de l'OCDE, de la Banque mondiale, de l'Organisation des Télécommunications du Commonwealth, des institutions bilatérales et multilatérales de coopération, des ONG et de la société civile; elle invite par ailleurs les partenaires traditionnels des pays africains à accroître la priorité accordée à la réduction de la fracture numérique dans leur politique de développement, notamment avec l'Union européenne dans le cadre des Accords de Cotonou.

119 Les Etats africains devraient:

- impliquer à part entière la société civile africaine dans la formulation de stratégie opérationnelle et dans la mise en œuvre du volet TIC du NEPAD;
- mettre en place un comité national réunissant les 3 composantes de la société de l'information, à savoir le secteur public, le secteur privé et la société civile;
- impliquer activement les jeunes dans les activités TIC aux niveaux national et régional.

120 Les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales devraient s'engager activement et effectivement dans la promotion et la réalisation de projets concrets dans leurs domaines de compétence respectifs pour permettre aux populations et citoyens africains de bénéficier pleinement de tous les apports des TIC.

En particulier:

- la CEA devrait renforcer la mise en œuvre de l'Initiative pour la société de l'Information en Afrique (AISI), particulièrement, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de l'infrastructure nationale d'information et de communication (NICI) et les plans sectoriels y afférant;
- l'UIT devrait accorder une attention particulière à l'Afrique dans la mise en œuvre de sa déclaration et son plan d'action d'Istanbul sur la fracture numérique en tenant compte des axes prioritaires définis dans la Déclaration de Yaoundé;
- l'UNESCO devrait mobiliser toutes les commissions nationales de l'UNESCO en vue d'assurer la participation de tous les partenaires concernés notamment ceux de la société civile, dans le processus préparatoire du SMSI, en leur demandant de soumettre leurs propositions au processus préparatoire du SMSI;

- l'UNITAR devrait mobiliser ses équipes et ses partenaires pour proposer un plan de formation en concertation avec les acteurs locaux (dans le cadre du Centre international de formation pour les acteurs locaux), les associations, les organisations internationales et les établissements universitaires des pays membres concernés.

121 En matière de réduction de la fracture numérique, les participants de la Conférence régionale africaine demandent que les initiatives et les expériences locales mises en œuvre par les pouvoirs locaux les plus avancés soient partagées avec les pouvoirs locaux des Etats africains. Dans cette perspective, la Conférence régionale africaine demande aux instances compétentes des pouvoirs locaux notamment à la Fédération mondiale des pouvoirs locaux et à l'Union internationale des autorités locales d'engager tous ses membres à développer les formes de coopération décentralisée pour réduire la fracture numérique.

122 La Conférence régionale africaine se félicite à cet égard des initiatives adoptées par les villes de Lyon, Genève, Bamako et Tunis pour promouvoir la e-gouvernance sur le plan local et notamment l'initiative de Lyon d'organiser un Sommet mondial des pouvoirs locaux sur la société de l'information (SMPLSI) à la veille du Sommet mondial de Genève 2003. Elle demande aux instances internationales bilatérales et multilatérales de financement et les entreprises privées compétentes d'apporter leur plein appui à cette initiative.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

123 Le secteur privé joue un rôle important dans la conception et la diffusion des TIC; la société civile, ONG comprises, collabore pour sa part étroitement avec les communautés aux initiatives prises dans ce domaine. La coopération et les partenariats doivent s'intensifier entre les organisations gouvernementales et intergouvernementales, ainsi qu'entre le secteur privé et la société civile, en vue de rationaliser l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives, les ressources humaines disponibles sur le plan local devant être mobilisées en priorité. Tous les partenaires sont instamment invités à dégager des ressources pour contribuer à l'édification de la société de l'information, y compris en investissant davantage dans les infrastructures de télécommunication, en renforçant les capacités humaines, en élaborant des plans directeurs et un contenu et des applications respectueux des cultures locales. Les organisations internationales et régionales, institutions financières et agences de développement comprises, peuvent contribuer pour beaucoup à mettre les TIC au service du développement et à dégager les ressources nécessaires à cette fin.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

124 Promouvoir et renforcer les programmes nationaux de développement de la société de l'information fondés sur une stratégie nationale dynamique. Les principales parties prenantes intervenant dans la société de l'information doivent être identifiées et encouragées à participer aux activités nationales. En outre, le rôle, les responsabilités et les objectifs à assumer dans ces activités doivent être clairement définis. Avec un appui au plus haut niveau politique, il est essentiel que des mesures soient prises pour favoriser une étroite collaboration entre les organismes publics et les programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics tout en veillant à ce que les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les établissements d'enseignement apportent une contribution notable au déroulement et à la continuité de ces initiatives.

125 Chercher des moyens de financer les activités tendant à bâtir une société de l'information dans le contexte du développement national. Les politiques dynamiques entreprises devraient viser à encourager les investissements privés et publics dans les services de connectivité et les TIC. Des mesures devraient être prises pour assurer la participation d'entreprises à l'établissement et à la mise en œuvre des priorités et des projets nationaux et régionaux de développement afin de créer un cercle virtuel qui non seulement attirera et retiendra les entreprises dans la région mais stimulera également une activité locale dotée d'un plus grand contenu technologique. Le secteur public

devrait rechercher des moyens novateurs de corriger les défaillances du marché et de mettre la société de l'information à portée de tous les secteurs de l'économie et de la société, particulièrement des personnes vivant dans la pauvreté. La législation et les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de financement peuvent assurer l'assise sur laquelle bâtir de nouvelles entreprises de haute technologie et permettre aux petites et moyennes entreprises de financer, sur une base concurrentielle, le processus, à forte intensité de capitaux, consistant à introduire des systèmes d'information et de communication dans leurs structures. Les mécanismes nationaux de financement peuvent être renforcés si les pays en développement créent, par des moyens légitimes, leurs propres ressources en plaçant leurs produits d'exportation sur tous les marchés libres de barrières protectionnistes faisant obstacle au commerce international. Les programmes d'ajustement structurel ne doivent pas compromettre le développement de la société de l'information.

126 Encourager le développement d'activités économiques reposant sur les technologies de l'information et de la communication et notamment le commerce électronique. La priorité doit être accordée au renforcement des microentreprises locales et des petites et moyennes entreprises grâce à leur intégration dans l'économie numérique. Les politiques adoptées par les pouvoirs publics doivent favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise. Le développement d'entreprises à support technologique doit être encouragé grâce à des mécanismes tels que les fonds de capital-risque, les parcs technologiques et les pépinières d'entreprises et grâce à la participation d'établissements universitaires et de réseaux de chercheurs. En outre, des mécanismes particuliers devront être mis en place pour encourager le secteur bancaire à mettre au point des applications sûres et fiables qui facilitent les transactions en ligne. Des mesures doivent être prises qui mettent en jeu une large gamme de moyens, notamment l'utilisation des technologies de l'information dans les systèmes douaniers, les systèmes de gestion et l'optimisation des transports afin de faciliter, de rationaliser et d'harmoniser le commerce électronique, lequel soit s'accompagner d'un élément essentiel à savoir l'amélioration des possibilités d'accès au marché pour les pays en développement. La modernisation de l'infrastructure matérielle et la réglementation et la formation des ressources humaines peuvent contribuer à un renforcement notable de l'efficacité commerciale et créer un climat de confiance grâce à l'adoption d'une législation protégeant efficacement le consommateur.

127 Renforcer la coopération internationale. Une étroite coopération internationale entre les autorités nationales, les parties concernées et les organisations internationales dans tous les domaines de la société de l'information reste aujourd'hui plus vitale que jamais et doit tirer parti des possibilités qu'offrent les institutions financières régionales. La communauté internationale est appelée à apporter une coopération technique et financière aux niveaux tant multilatéral que bilatéral. Les pays représentés à la Conférence réaffirment le besoin pour les pays développés de tenir les engagements en matière d'aide publique au développement qu'ils ont annoncés à la Conférence internationale sur le financement du développement. Il faut que tous les pays respectent tous les aspects du consensus obtenu à cette Conférence. Les pays représentés à la Conférence lancent un appel aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils prennent des mesures concrètes afin de respecter l'objectif prévu de 0,7% de leur PNB au titre de l'aide publique au développement.

128 Créer des groupes de travail régionaux et sous-régionaux chargés de questions particulières peut favoriser une transition plus souple, cohérente et harmonieuse vers la société de l'information, contribuer à bénéficier des efforts d'intégration régionale et à renforcer le pouvoir de négociation au niveau international. Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes sont résolus à accorder la priorité à une participation plus active aux rencontres mondiales ainsi qu'aux institutions régionales et sous-régionales en place. Ils sont également déterminés à former de nouveaux partenariats internationaux et à faire évoluer ceux en vigueur dans le cadre notamment du réseau régional de

l'Amérique latine et des Caraïbes du Groupe d'études des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication (LacNet). Les pays de la région exhortent donc la communauté internationale à adopter des mécanismes appropriés et créatifs qui permettent une pleine participation et représentation de la région dans ces lieux de rencontre afin de garantir la contribution la plus large possible à la mise en place de la société mondiale de l'information.

4) Renforcement des capacités: développement des ressources humaines, éducation, formation

Conférence régionale africaine

129 La Conférence régionale africaine demande le développement d'une série de propositions concrètes pour examen au deuxième Comité préparatoire sur l'utilisation des TIC dans l'enseignement et la formation en Afrique.

Conférence régionale paneuropéenne

130 Le cyberapprentissage vise à développer les compétences en vue de donner accès à la connaissance, qui recouvre divers domaines: contenu local, diversité linguistique et culturelle et droits de propriété intellectuelle, entre autres. L'accès à la connaissance est un facteur essentiel du développement économique, culturel et social. Il permet d'offrir à tous ceux qui demeurent en marge du système d'éducation officiel un enseignement et des informations adaptés à leurs besoins et à leur culture. L'éducation donne les moyens de surmonter la pauvreté, ce qui explique que le cyberapprentissage soit l'un des principaux facteurs qui contribuent à la réduction de la fracture numérique.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

131 L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes: la jeunesse, qui constitue la majorité de la population de la région Asie-Pacifique, est l'un des moteurs du développement socio-économique. Il est donc essentiel de donner aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires pour les préparer à jouer pleinement leur rôle dans la société de l'information.

132 Développer les ressources humaines:

- Pour exploiter au maximum les potentialités de la société de l'information, il faut améliorer les connaissances et les compétences en matière de TIC. A cette fin, il convient d'encourager l'éducation et la formation à tous les niveaux, depuis le primaire jusqu'à l'enseignement des adultes, afin d'ouvrir des débouchés au plus grand nombre, et en particulier aux plus démunis. La coopération régionale et internationale doit aider les habitants des pays en développement et des pays les moins avancés à apprendre à utiliser efficacement les TIC.
- Ces dernières peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et le partage des connaissances et des informations. Puisque les enseignants détiennent les clés de la société de l'information, il faut les encourager à perfectionner leur enseignement et leurs programmes.
- Il importe également d'améliorer la formation, scientifique et technique, à la base comme au niveau supérieur, afin de contribuer à former en nombre suffisant des professionnels et des experts hautement qualifiés et compétents, indispensables au développement de ce secteur dans la région. On le sait, l'éducation est primordiale pour ce qui est du développement et de l'exploitation des infrastructures de réseau, et joue un rôle essentiel dans la fourniture de services efficaces, fiables, concurrentiels et sécurisés.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

133 Renforcer la mise en place d'une offre suffisante de ressources humaines qualifiées. Il est essentiel de diffuser des informations sur le potentiel qu'offrent les nouvelles technologies grâce à l'échange de données sur les meilleures pratiques, les campagnes, les projets pilotes, les démonstrations et les débats publics. Les cours d'initiation à l'informatique devraient viser à former la population à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, ces cours devant procurer aux utilisateurs des TIC les compétences dont ils ont besoin pour produire et utiliser un contenu valable et socialement utile à tous les groupes socio-économiques. La création et le maintien d'une main-d'oeuvre sur laquelle repose la société de l'information doivent être assurés en étroite coopération avec le secteur privé et la société civile en général.

134 Mettre l'accent sur l'éducation des principaux utilisateurs des technologies de l'information et de la communication notamment mais pas uniquement les enseignants, les fonctionnaires, les médecins, les infirmières et les dirigeants communautaires. Des mesures d'incitation doivent être prises pour encourager l'adaptation aux nouveaux modes de communication et d'interaction. Les pays doivent s'efforcer de pallier le plus possible le problème courant de l'inadéquation des qualifications en recherchant activement des profils professionnels adaptés et en actualisant constamment les ouvrages scolaires.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

135 Secteur de la production et des services des TIC: Encourager la création de moyens endogènes au sein de la région permettant de répondre à la demande régionale et d'assurer éventuellement des exportations.

136 Renforcement des capacités: Sensibiliser tous les citoyens aux TIC et à la société de l'information tout en augmentant les investissements dans l'éducation et la formation, notamment l'éducation supérieure de qualité et les programmes et les recherches universitaires qui répondent aux besoins prioritaires de la région.

5) Sécurité

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

137 Parmi les principaux problèmes auxquels sont confrontés les pays de la région, il faut noter l'indifférence globale aux questions relatives à la sécurité des informations, la complexité, la capacité et la portée croissantes des technologies de l'information, l'anonymat qu'elles permettent et l'internationalisation des réseaux de communication. Tout en tenant compte de la nécessité d'assurer à tous les pays, un accès équitable et adapté aux TIC, il ne faut pas oublier que ces technologies peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs du maintien de la stabilité et de la sécurité internationales, et peuvent nuire à l'intégrité des infrastructures étatiques, au détriment de la sécurité civile et militaire des Etats. Pour résoudre ces problèmes, il faut agir sur plusieurs fronts et lutter tous azimuts contre la cybercriminalité, en mettant l'accent sur la prévention, l'élaboration de directives nationales et la coopération régionale et internationale. Parallèlement, les mesures visant à combattre la cybercriminalité et à sécuriser et fiabiliser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des Etats et les droits de tous, notamment la liberté d'expression, tels qu'ils sont énoncés, entre autres dans les constitutions nationales.

138 Tous les partenaires du secteur des TIC doivent prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, rassurer les utilisateurs et renforcer sur d'autres plans l'intégrité des informations et des réseaux/systèmes d'acheminement, afin de parer au risque de perturbation ou de destruction de l'ensemble de ces réseaux et systèmes, desquels nous sommes de plus en plus tributaires. La sécurité des informations peut être assurée non seulement grâce aux moyens techniques, mais aussi par le biais de l'éducation et de la formation, des politiques de l'exercice du

droit et de la coopération internationale. A long terme, il convient d'encourager l'instauration d'une "culture mondiale de la cybersécurité", reposant sur une compréhension commune des règlements et des modalités d'échange d'informations et de technologies et sur la coopération internationale.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

139 Etablir des cadres législatifs nationaux appropriés qui protègent l'intérêt public et général ainsi que la propriété intellectuelle et qui favorisent les communications et les transactions par voie électronique. La protection contre les délits passibles de poursuites civiles et pénales ("cyberdélit"), les questions d'indemnisation et de liquidation, la sécurité des réseaux et la garantie de la confidentialité des informations personnelles sont indispensables si l'on veut donner confiance dans les réseaux d'information. La gestion multilatérale, transparente et démocratique de l'Internet doit faire partie de ces efforts compte tenu des besoins propres au secteur public et privé ainsi que des besoins de la société civile.

6) Créer un environnement propice

Conférence régionale africaine

140 Les Etats africains devraient:

- adopter des politiques stimulant le développement de l'infrastructure et de l'accès universel, notamment dans les zones rurales et isolées par la mise en œuvre de solutions techniques novatrices et de mesures africaines;
- établir un moratoire sur les taxes frappant le matériel (hardware, software) jusqu'à la Conférence de Tunis en 2005;
- adopter la "Charte africaine" sur la radiotélédiffusion comme cadre d'élaboration des politiques et des lois relatives aux technologies de l'information et de la diffusion en Afrique.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

141 L'élaboration de normes internationales ouvertes, flexibles et compatibles, intéresse tous les pays qui souhaitent pouvoir tirer le meilleur parti possible de la technologie, du contenu associé et des services correspondants. La conception et la mise en œuvre généralisée de logiciels de source ouverte devraient être encouragées, de même que l'élaboration de normes ouvertes applicables à l'interfonctionnement des TIC.

142 Etablir des cadres juridiques, réglementaires et politiques: Le passage à la société de l'information nécessite la création sur le plan mondial, régional et national de cadres juridiques, réglementaires et politiques adaptés et transparents. Ces structures doivent tenir dûment compte des droits et des obligations de tous les partenaires à plusieurs égards: liberté d'expression, confidentialité, sécurité, gestion des noms de domaine et adresses Internet et protection des consommateurs. Parallèlement, il faut continuer à offrir des mesures d'incitation économique et à sécuriser et fiabiliser les activités commerciales. Afin de pouvoir régler rapidement les différends, il conviendrait d'envisager leur règlement extrajudiciaire, en parallèle avec les procédures judiciaires habituelles.

143 Assurer un équilibre entre l'exercice des droits de propriété intellectuelle et l'intérêt public: Etant donné l'importance des droits de propriété intellectuelle pour encourager l'innovation dans plusieurs domaines (logiciels, commerce électronique, échanges et investissements), on doit promouvoir les initiatives visant à établir un équilibre entre l'exercice de ces droits et les intérêts des utilisateurs, à la lumière du consensus international auquel parviennent les organismes multilatéraux sur les questions de propriété intellectuelle.

144 Les détenteurs de droits d'auteur et les diffuseurs de contenu devraient être conscients que tous, handicapés y compris, doivent pouvoir accéder au contenu. A cet égard, les conditions d'accès devraient être énoncées dans des cadres réglementaires, juridiques et politiques, selon le cas.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

145 Administrer le spectre radioélectrique, dans le souci de défendre l'intérêt public et général, conformément au principe de base de la légalité dans le respect absolu de la législation et de la réglementation nationale ainsi que des accords internationaux régissant la gestion des fréquences.

146 Adopter des cadres réglementaires adéquats qui prévoient l'existence d'organismes de réglementation solides et indépendants garantissant l'accès aux marchés des équipements terminaux, des réseaux, des services et des logiciels, dans des conditions de compétitivité, de qualité, de diversité et de modernité technologique. Il conviendrait de promouvoir la concurrence comme le moyen le plus efficace de faire baisser les prix et d'assurer la modernisation constante des réseaux et des services. Etant donné le rôle important que jouent les normes techniques dans le développement de la société de l'information, les pays de la région devront procéder périodiquement à des analyses économiques et techniques approfondies afin de veiller à ce que la société de l'information régionale ne reste pas en marge des tendances mondiales ni se voie confinée dans des solutions technologiques spécifiques. Il conviendra de tenir compte des normes, des services et des modèles en code source libre.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

147 Politique générale concernant les TIC et création d'un environnement favorable: Elaborer une politique pragmatique grâce à des initiatives claires tendant à la suppression des barrières socio-économiques qui séparent les segments favorisés et défavorisés de nos sociétés.

7) Des applications orientées - développement des TIC pour tous

Conférence régionale paneuropéenne

148 Cybergouvernement, plus d'efficacité et de transparence: Sur le plan des politiques générales, les méthodes utilisant les TIC renforceront la responsabilité et la transparence et permettront de mieux surveiller, évaluer et gérer le fonctionnement des services publics. L'administration publique peut employer ces méthodes pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des services publics offerts aux administrés (éducation, santé, transports, etc.) et aux entreprises.

149 E-Business: une compétitivité accrue et des emplois plus qualifiés: Quelle que soit leur taille, les entreprises peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, réduire les coûts des transactions et bénéficier d'externalités de réseau. Pour accompagner ce processus, les pouvoirs publics doivent encourager les services, par la création d'un environnement favorable, l'adoption d'un cadre réglementaire qui vise à promouvoir des applications et un contenu en rapport avec l'investissement privé, sur la base d'une vaste infrastructure large bande, et doivent favoriser les partenariats entre secteur public et secteur privé. L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle joué par les entreprises pour promouvoir l'esprit d'entreprise, l'acquisition des connaissances, la mise à niveau des compétences, et par là même contribuer à augmenter la productivité et les revenus, à créer des emplois, ainsi qu'à améliorer la qualité de la vie professionnelle. Une attention particulière doit être portée aux petites et moyennes entreprises, qui sont à fois bénéficiaires et artisans de l'e-business.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

150 Dans ce contexte, plusieurs mesures pourraient faciliter le développement socio-économique et favoriser l'émergence de cybercommunautés, dans le respect toutefois des modèles traditionnels, de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC.

a) Cybergouvernement

Grâce aux TIC, les particuliers peuvent bénéficier de services publics de meilleure qualité (diffusion plus efficace des informations et prestations de services essentiels). Le cybergouvernement peut également contribuer à renforcer la participation communautaire et à améliorer la prise de décision en connaissance de cause et la mise en oeuvre de programmes de développement.

b) Commerce électronique

Avec les TIC et leurs applications, les entreprises de tous les secteurs peuvent augmenter leur productivité et leur rentabilité, élargir leurs débouchés commerciaux, faire baisser le coût des transactions et mieux gérer leurs stocks. Le consommateur y trouve aussi avantage puisqu'il peut se mettre en rapport avec de nombreux fournisseurs potentiels, sans que l'éloignement soit un obstacle.

c) Téléenseignement

L'accès à l'éducation et à la connaissance est un facteur clé du développement économique et socio-culturel; il facilite l'apprentissage de l'autonomie, le développement communautaire et la productivité des entreprises. Les TIC ouvrent des perspectives inédites en matière d'éducation à tous les groupes de la région Asie-Pacifique dans son ensemble. La réalisation de programmes et de contenus éducatifs et la mise en service de réseaux à large bande et de matériel informatique universels et économiquement abordables doivent être encouragées.

d) Cybersanté

L'accès à l'information sur la santé et aux soins de santé est un droit fondamental. De nombreux pays manquent d'équipements sanitaires et de personnel de santé, en particulier dans les zones rurales et isolées. L'utilisation des TIC favorise l'insertion sociale en assurant à tous un accès équitable aux services de soins de santé, en permettant à chacun de mieux gérer son capital santé et de jouer un rôle plus actif dans ce domaine.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

151 Améliorer le fonctionnement du secteur public grâce à l'adoption d'instruments de cybergouvernement permettant la modernisation du secteur et une bonne gouvernance. Les mesures prises dans ce sens doivent suivre une démarche qui combine les services destinés à l'information des citoyens par voie électronique (cybergouvernement) et la fourniture en ligne de services d'intérêt public dont la dimension participative est renforcée (cyberdémocratie). Il est nécessaire de trouver des moyens pour assurer l'intégration et la coordination des diverses autorités du secteur public de manière à pouvoir mettre en place un système de guichet unique qui fournisse au citoyen des services de cybergouvernement conçus pour lui. Il faut également souligner l'importance de l'accès des citoyens aux informations sur l'administration publique qui permette d'assurer leur participation, la transparence et la responsabilisation de la gestion des affaires publiques. Des applications propres au cybergouvernement doivent être mises au point et utilisées comme catalyseurs afin d'encourager les entreprises et les particuliers à opter pour les transactions en ligne.

152 Faire appel aux technologies de l'information et de la communication à une échelle massive dans le domaine des soins de santé afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources, la satisfaction des patients, des soins personnalisés et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et du secteur universitaire. Des solutions et des options novatrices doivent être mises au point pour assurer des services de santé dans les zones mal desservies. Une autre priorité dans le domaine de la cybersanté doit être la prévention, le traitement des maladies et la lutte contre leur propagation.

153 Elaborer et mettre en oeuvre des réseaux, et prendre des mesures pour faciliter les progrès et l'innovation dans le cyberenseignement. L'introduction et le développement des TIC dans diverses écoles et autres établissements d'enseignement doivent s'appuyer sur l'établissement et l'entretien d'un réseau de ressources humaines qui institutionnalise la formation permanente des enseignants et des instructeurs qui sont l'élément déterminant de l'innovation. Il convient de tirer profit des meilleures pratiques pour créer un système de matériel d'enseignement de qualité, facile à consulter, provenant du monde entier, afin de faire face au problème de la surabondance de l'information et de faciliter le transfert des connaissances au niveau national. Cet effort doit impliquer par ailleurs d'apprendre à soumettre à une analyse critique le matériel disponible dans le cyberspace. Une attention particulière doit être accordée à la formation multilingue et à l'utilisation et au développement des logiciels de traduction. La priorité doit être donnée au renforcement des capacités qu'ont les instituts régionaux de recherche d'établir des réseaux en consolidant les réseaux universitaires de pointe et en renforçant les systèmes nationaux d'innovation grâce aux réseaux numériques.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

154 Cybergouvernement: Permettre une réforme de l'administration publique qui assure transparence, obligation de rendre compte et bonne gouvernance.

155 Commerce électronique: Renforcer grâce aux réseaux électroniques les transactions intrarégionales en matière de commerce et d'exportation.

156 Téléapprentissage et téléenseignement: Assurer la disponibilité pour tous en continu des informations et des connaissances, renforçant ainsi les possibilités d'emploi pour tous.

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

Conférence régionale africaine

157 Développer des solutions et promouvoir des initiatives pour soutenir la créativité locale africaine.

158 Un soutien et un appui conséquents devraient être apportés au programme de l'Académie africaine des langues dans le domaine des TIC.

159 Il faudrait créer un fonds destiné à la numérisation des archives et bibliothèques traditionnelles, patrimoine culturel qui participe à la contribution de l'Afrique à la société de l'information.

160 Les Etats africains devraient:

- recréer le "news exchange" africain;
- créer une chaîne de télévision multilatérale africaine;
- investir dans les contenus médiatiques africains ainsi que dans les nouvelles technologies;
- développer la production indépendante.

Conférence régionale paneuropéenne

161 Cybersociété: Elargissement du contenu et des applications au niveau local: Dans le contexte de la société de l'information, l'implication et la participation de tous, hommes et femmes, indépendamment de leur situation économique, ainsi que la généralisation de l'emploi des TIC dans la vie quotidienne et professionnelle, constituent un objectif de premier plan.

162 Les Etats devraient promouvoir activement la participation des différents partenaires à l'élaboration d'applications qui améliorent la qualité de la vie, en particulier dans des domaines clés tels que l'éducation et la santé, à l'échelle mondiale et locale. Ils devraient également encourager la création d'un contenu informatif varié, qui contribue à la préservation et à la diffusion de la culture, de la langue et du patrimoine locaux et nationaux. Les autorités locales, qui représentent pour les citoyens le premier point de contact avec l'administration, ont un rôle important à jouer; elles pourraient aussi encourager le développement de collectivités locales. La promotion de la diversité et de l'identité culturelles, y compris la création d'un contenu informatif varié et la numérisation du patrimoine éducatif, scientifique et culturel, sont prioritaires dans l'édification de la société de l'information. Il convient aussi de poursuivre les recherches sur les incidences socioculturelles des TIC.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

163 La diversité linguistique et culturelle contribue à l'épanouissement de l'homme dans la société, auquel elle permet d'exprimer toute une gamme de valeurs et d'idées. Cette diversité facilite la diffusion et l'utilisation des informations qui sont présentées dans la langue et dans le contexte culturel avec lesquels l'utilisateur est le plus à l'aise, ce qui accroît son intérêt pour les TIC. Encourager la création de réseaux à large bande dans la région Asie-Pacifique revient, non seulement à promouvoir la recherche, les activités commerciales et l'épanouissement personnel, mais également à préserver la diversité culturelle et les savoirs et traditions indigènes. Dans ce contexte, il faut s'efforcer d'apporter un appui à la création de noms de domaine multilingues, à l'élaboration d'un contenu local, à la constitution d'archives numériques, à l'existence de diverses formes de médias numériques, ainsi qu'à la traduction et à l'adaptation des contenus. L'élaboration de jeux de caractères et de codes langages normalisés et reconnus doit également être encouragée.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

164 Promouvoir l'élaboration de matériel local de qualité ainsi que l'utilisation locale du matériel existant dans le monde entier dans le respect des droits de propriété intellectuelle. Les solutions tendant à répondre aux besoins nationaux peuvent assurer la participation de l'ensemble de la société, fournir des possibilités de sensibilisation et de renforcement local des capacités et faire entendre la voix de la région dans le cadre de la société de l'information. Des mesures devraient être prises pour favoriser un accès large et sans limites de la population à la société de l'information, non seulement en tant que consommateurs ou utilisateurs, mais également comme parties prenantes ou participants à part entière, c'est-à-dire en tant que fournisseurs, innovateurs, créateurs et auteurs de contenu et d'applications. Il est fondamental de créer et de préserver les connaissances autochtones, locales et traditionnelles et de promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace. A cette fin, il convient d'utiliser au mieux les ressources en partageant les logiciels et le contenu qui présentent une utilité sociale.

165 Renforcer le secteur des multimédias dans les pays. Ce secteur joue un rôle économique, social, culturel et politique très important au sein de la société de l'information. Le renforcement et l'expansion des "industries culturelles" des pays sont très importants pour garantir la présence de la région et la mettre bien en vue au sein de la société mondiale de l'information et pour réaffirmer l'identité pluriculturelle de la région.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

166 Cybercontenu: Encourager l'établissement de normes, du contenu numérique en arabe sur des supports électroniques sur l'Internet ainsi que sa présence et sa gestion.

9) Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine

10) Divers

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

167 Garantir que, dans la société de l'information, les droits de l'homme, y compris le droit au développement, seront protégés et promus. Tout un chacun a droit à la liberté d'opinion et d'expression; ce droit inclût la liberté de défendre sans entrave ses opinions et de rechercher, recevoir et répandre des informations et des idées par un quelconque moyen de communication dans le respect des lois nationales et des accords internationaux. L'exercice de ce droit sera facilité grâce aux moyens d'éducation mis à la portée de tous.

11) Actions propres au SMSI et à sa préparation

Conférence régionale africaine

168 Mise en place avant la deuxième réunion du Comité préparatoire (PrepCom) du Sommet à Genève:

- d'un fonds pour la formation qui permettra aux participants de se familiariser avec toutes les questions touchant au développement de la société de l'information;
- d'un "comité scientifique de haut niveau" qui présentera des recommandations au deuxième Comité préparatoire sur les enjeux de la société de l'information avec une attention particulière pour les pays en développement et notamment les pays africains;
- d'une structure d'information et de conseils pour faciliter la participation des organisations de la société civile africaine et des PME africaines au processus préparatoire du SMSI;
- d'un fonds de solidarité pour assurer la pleine et effective participation des organisations de la société de l'information civile africaine et des PME africaines au processus préparatoire.

169 Les Etats africains devraient contribuer pleinement au processus préparatoire des 2 phases du SMSI, Genève 2003 et Tunis 2005.

170 Le Sommet mondial de Genève et de Tunis, respectivement, devrait:

- adopter à Genève en décembre 2003 un plan d'action pour le développement d'infrastructures et de contenus adaptés aux besoins des populations et des citoyens dans les pays en développement avec une attention particulière à l'Afrique et aux pays les moins avancés (PMA);
- adopter à Tunis en 2005 tout plan d'action additionnel pour la réduction de la fracture numérique en répondant aux besoins des pays en développement, en particulier africains.

171 Le Secrétariat exécutif du SMSI devrait:

- veiller à assurer la participation de la société civile africaine à la préparation du Sommet en particulier, en:
 - assurant l'information permanente de toutes les organisations non gouvernementales africaines dans leurs langues de travail sur les progrès du processus préparatoire du SMSI;

- assurant la participation des représentants de la société civile à toutes les manifestations concourant au développement du SMSI, que ce soit au niveau national, régional ou international;
- veillant à ce que le Bureau de la **Conférence régionale Africaine** soit en mesure de suivre tous les préparatifs liés au Comité préparatoire (PrepCom) et à l'organisation du Sommet mondial, en étroite relation avec le Bureau du PrepCom.

B) Objectifs

C) Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre

Conférence régionale paneuropéenne

172 Les Etats doivent promouvoir des stratégies nationales globales et innovantes pour encourager le développement de la société de l'information, en y associant le secteur privé et la société civile. La participation du secteur privé est essentielle pour assurer le développement rationnel et durable des infrastructures, des contenus et des applications. Les cyberstratégies nationales doivent être adaptées aux besoins des différentes communautés, compte tenu du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie nationale. Ces stratégies peuvent tirer parti des connaissances et de l'expérience acquises; les échanges, notamment en ce qui concerne les meilleures pratiques, jouent dans ce contexte un rôle clé, car ils permettent aux pays d'apprendre les uns des autres, par le biais du dialogue. Pour être efficaces, ces stratégies doivent permettre de définir non seulement des objectifs, mais aussi des délais, des indicateurs et des mécanismes d'évaluation des résultats, fondés sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Pour les petits pays, les stratégies régionales peuvent contribuer à la création de marchés relativement vastes, qui offrent des conditions plus intéressantes pour les investissements du secteur privé, et contribuent à la mise en place d'un environnement concurrentiel. En outre, les TIC, qui offrent des perspectives aux administrations publiques, incitent le secteur privé à investir et favorisent le passage direct à l'utilisation de technologies nouvelles et évoluées, pourraient avoir un rôle particulièrement important à jouer dans le contexte du développement.

Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

173 Cyberstratégies sur le plan national et régional: Dans la perspective de la société de l'information, il convient d'élaborer sur plusieurs plans (communautaire, national, régional et mondial) des stratégies globales ayant reçu l'aval des plus hautes autorités politiques et assorties d'objectifs clairs. On encouragera la conception et la mise en oeuvre de ces stratégies avec la collaboration et la participation de tous les partenaires. A cet égard, on s'emploiera à faire connaître aux intéressés les potentialités infinies qu'offrent les TIC.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

174 Accorder une attention spéciale à l'adoption de stratégies et de politiques visant à faciliter la pénétration des technologies de l'information en vue de promouvoir les exportations et les investissements dans la région.

Conférence régionale pour l'Asie occidentale

175 Vers une stratégie des TIC: Mettre au point une stratégie implique de comprendre ce que l'on veut promouvoir, où le promouvoir et comment délimiter et mettre en oeuvre des activités pour atteindre le plus grand effet possible. Il s'agit de tirer profit des efforts déployés aux plans national, régional et mondial. Au niveau national, tous les pays ou presque ont reconnu l'importance des TIC au service du développement. Des initiatives régionales telles que celles prises par la Ligue des Etats arabes, le programme du PNUD pour l'utilisation des TIC au service du développement de la

région arabe (ICTDAR) et le programme régional de l'UNESCO promettent de donner de bons résultats. Des initiatives mondiales telles que le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC constituent un centre d'échange pour les meilleures pratiques en matière de TIC. Le financement devrait viser les marchés de capitaux régionaux afin de fournir des capitaux-risques et des fonds d'investissement permettant de faire démarrer des entreprises et des projets faisant appel aux TIC qui aient une dimension régionale. Le financement doit également encourager les dépenses publiques à long terme en matière de recherche-développement et d'enseignement supérieur afin de permettre de maîtriser et d'adapter des solutions particulières recourant aux TIC. Il s'agit de prendre des mesures d'incitation et d'élaborer des régimes réglementaires qui renforcent les capacités du secteur privé en termes de développement des ressources humaines et de renforcement des infrastructures et des institutions. Il conviendrait de mettre en place des régimes fiscaux qui assurent des abattements et des avantages à l'intention des entreprises TIC émergentes. Les Etats Membres devraient veiller à ce que les besoins de toutes les parties concernées soient pris en compte dans le processus d'évolution vers la société de l'information. La stratégie retenue devrait tenir compte des besoins particuliers de communautés très diverses et devrait répondre aux objectifs de l'économie nationale des Etats Membres. Des moyens, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, devraient être déployés faisant appel à des indicateurs, à des dates butoirs et à d'autres mesures efficaces de suivi des résultats. Les stratégies régionales devraient encourager la création de marchés plus vastes, en assurant aux investissements et à la coopération régionale un environnement concurrentiel viable.

176 La technologie de l'information est un élément déterminant dans les mécanismes de mondialisation et d'interdépendance liés à l'apparition d'une économie mondiale fondée sur les réseaux de connaissances. Il est essentiel de créer des partenariats entre toutes les parties, les pays développés et les pays en développement (particulièrement entre pays en développement), les secteurs privé et public, ainsi que les organisations appartenant à la société civile et les ONG. Les efforts déployés pour intégrer de manière satisfaisante les économies des pays en développement dans l'économie mondiale, pour renforcer l'emploi, éliminer la pauvreté et assurer un développement humain durable doivent tenir pleinement compte du rôle de la technologie de l'information comme élément moteur de cette nouvelle économie. L'aide internationale et les partenariats jouent un rôle particulièrement important dans le développement du secteur TIC vertical. Cette aide devrait être encouragée et être assortie d'un minimum de conditions, voire d'aucune.

177 Il conviendrait d'adopter des méthodes d'organisation qui combinent le plus efficacement possible les compétences et les ressources tant du secteur public que du secteur privé de manière à stimuler les investissements, notamment l'exemption des taxes à l'importation et à l'exportation de produits et de services TIC. Au moment d'envisager la création d'une institution capable de mener à bien une stratégie de promotion des investissements, il faut tenir compte à la fois du cadre institutionnel de l'organisme, de sa structure interne, de sa capacité et de ses compétences commerciales. Pour mettre au point une stratégie de promotion des investissements, il faut déterminer les objectifs à court et long terme de cette promotion et trouver l'équilibre approprié entre les diverses activités de promotion des investissements compte tenu de facteurs importants tels que l'environnement en matière d'investissements, les avantages comparatifs du pays et de la région et les événements à l'échelle mondiale, en tenant compte également de l'évolution de ces facteurs.

D) Coopération et financement

E) Suivi

DE GENÈVE À TUNIS
